

**Institut
des Beaux-Arts
de Marseille**

CF

**CERTIFICAT
DE FORMATION**

PI

**DE PLASTICIEN
INTERVENANT**

Le certificat de formation de plasticien intervenant (CFPI) est un diplôme d'établissement délivré par Les Beaux-Arts de Marseille à l'issue d'un cursus d'une année.

Cette formation théorique et pratique, permet d'élaborer des projets artistiques partagés avec des enfants, des adolescents ou des adultes dans des contextes variés : milieu scolaire, hospitalier, carcéral, entreprises, ateliers publics, commandes participatives, etc.

Cette formation est assurée par des artistes enseignants ayant une pratique confirmée de plasticiens intervenants avec des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes, y compris dans des milieux spécifiques (hospitalier, carcéral, handicap, champ social, etc.).

Des rencontres avec des partenaires associatifs et institutionnels, des milieux culturels, sociaux et médico-psychologiques, jalonnent le parcours de la formation en construisant des repères indispensables aux bonnes pratiques du plasticien intervenant.

Un stage de 35 heures dans une structure au choix du stagiaire complète les nombreux temps d'observation et de mise en situation.

Pour qui ?

Le CFPI s'adresse aux artistes plasticien·ne·s et designers, jeunes diplômé·e·s ou confirmé·e·s, titulaires d'un DNA (Diplôme National d'Art), d'un DNAT (Diplôme National d'Arts et Techniques) ou d'un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique).

Dérogation possible pour les non titulaires des diplômes requis sur évaluation d'une pratique artistique professionnelle inscrite dans la durée.

Attention, cette formation n'est pas une préparation aux concours de la fonction publique d'État ou territoriale (CAPES, Agrégation, Assistant ou professeur d'enseignement artistique).



Candidatures

La campagne de candidature débute chaque année entre avril et mai et se termine début juin.

10 places disponibles

La sélection des candidats se fait sur dossier, éventuellement complétée par un entretien avec l'équipe enseignante.

Le Certificat de Formation de Plasticien Intervenant est éligible à la prise en charge par la formation professionnelle continue.

Rentrée en octobre.

300 heures de formation 10 semaines/9 mois comprenant un stage de 35 heures

Évaluation et obtention du certificat

Pour obtenir le certificat, le stagiaire est évalué de la manière suivante :

- Contrôle continu,
- Évaluation des mises en situation,
- Évaluation du rapport de stage et du document de synthèse,
- Élaboration d'un projet artistique participatif présenté devant un jury.



Organisation et contenus de la formation

La formation est articulée autour de quatre modules liés à des compétences et connaissances spécifiques.

→ **Penser**

Des cours théoriques permettent aux artistes d'acquérir des outils pour proposer des projets d'interventions adaptés aux publics de tous les horizons. Les enseignements portent sur la conception d'un projet artistique participatif, ses modalités d'intervention jusqu'à la formulation et la présentation du projet. Ce parcours est nourri de réflexions sur l'art et la société et de témoignages d'artistes intervenant auprès de publics variés.

→ **Cartographier**

Des rencontres, échanges et visites avec un ensemble de commanditaires d'interventions offrent un panorama du territoire de l'artiste intervenant. En définissant tout d'abord le périmètre réglementaire, l'artiste rencontre ensuite des structures culturelles, socioculturelles, médico-sociales, sociales tant du secteur public que du privé afin d'identifier un réseau de partenaires potentiels et les enjeux de leurs actions.

→ **Expérimenter**

Fondé sur l'observation et l'expérience sur le terrain, ce module propose des stages encadrés au sein des Ateliers Publics de l'Institut des Beaux-Arts de Marseille et de structures culturelles partenaires pour aborder concrètement les questions de l'enseignement de l'art, de la médiation, etc. Ce module comprend également un stage de 35 heures avec une structure choisie par le stagiaire.

→ **Valoriser**

Les artistes en formation sont accompagnés dans la constitution de leurs projets artistiques participatifs qui feront l'objet d'une exposition collective en fin de formation, offrant une rencontre avec les publics et les professionnels. Un projet d'édition sur les pratiques artistiques et les projets participatifs viendra compléter cette exposition comme outil de valorisation diffusable auprès de commanditaires potentiels.

Lieux de formation

– Institut des Beaux-Arts

Centre de formation

19a rue Paul Codaccioni

Marseille 7^e

Accès: 80/61 arrêt Vallon Jourdan

ou 81/54 arrêt Caserne Aurelle

– Les Beaux-Arts de Marseille

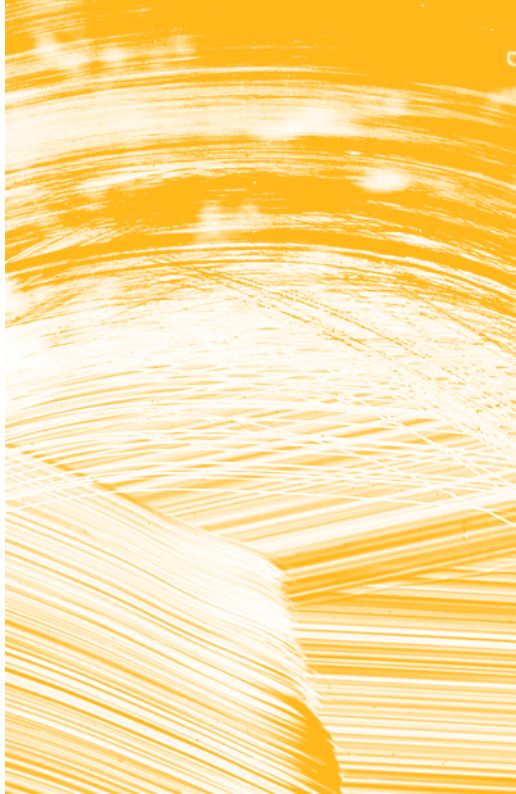
184 avenue de Luminy

Marseille 9^e

Accès: bus B1, 21 jet ou 24

arrêt PN des Calanques

– Visites de structures partenaires de la région



Plus d'informations

www.esadmm.fr / Institut des
Beaux-Arts / CFPI

iba@esadmm.fr

T: 04 91 82 83 35

T: 04 91 82 83 10



Photos © Cécile Braneyre
pour Les Beaux-Arts de Marseille